

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 janvier 2024

Procès- verbal

Présents : Mme PETROZZI-BEDANIAN Nathalie, M. MATRAY Bernard, Mme CHERASSE Colette, M. BRAILLON Roger, M. BANDURSKI Jean-Pierre, M. BOURIGAULT Franck, M. CASATI Eric, Mme COMOGLIO Annick , Mme THOMAS Laëtitia.

Excusées : Mme PEIRON TRAUB Dominique, Mme PERRET Marie-Christine

Absents : Mme Anna BOUCHACOURD, M. PEZON Grégory, M. SESSIECQ Jean-Marc

En retard : M. DUPERRAY Jean-Baptiste (arrivé au début des questions diverses)

Date de convocation : 22 janvier 2024

La séance du Conseil Municipal est ouverte à 20h00 à la mairie de Saint-Julien.

Colette Chérasse est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2023 est adopté à l'unanimité.

1) Autorisation de dépôt au nom de la commune d'une déclaration préalable assortie d'une autorisation de travaux ERP en vue des travaux de rénovation énergétique de l'école

Après rappel des travaux prévus à l'école, dans le cadre de l'opération de rénovation énergétique, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à déposer au nom de la commune la déclaration préalable de travaux ainsi que la demande d'autorisation au titre de la sécurité et l'accessibilité, nécessaires à ce projet.

Mme le Maire rappelle la déclaration de sinistre en cours sur le bâtiment garderie au titre de la garantie sécheresse en raison de la présence de fissures, qui impacte le déroulé et le planning global de l'opération.

L'assurance a diligenté un expert qui, après avoir fait réaliser une étude de sol , a fait inspecter les réseaux.

Une fuite du réseau des eaux pluviales a été découverte qui pourrait expliquer la présence d'eau à proximité des fondations. L'existence de cette fuite empêche l'assurance de conclure au lien entre le désordre et la sécheresse. La commune doit procéder à la réparation du réseau. L'assurance impose un délai d'observation d'un an après réparation avant de solliciter un nouvel avis de l'expert.

Dans ces conditions, il est convenu de faire un point avec le maître d'œuvre et l'assistant à maîtrise d'ouvrage pour étudier la possibilité d'un lancement partiel des travaux, au moins sur les parties non concernées par le sinistre. Le conseil municipal donne son accord pour lancer les travaux sur la partie CE et la maternelle, ainsi que tous les autres travaux que le maître d'œuvre de l'opération jugera réalisables.

Questions diverses

- des arceaux, dédiés au stationnement des vélos, fournis par la communauté d'Agglomération ont été posés dans le centre Bourg par l'agent technique sur des dalles engazonnées.
- les Amis du musée ont sollicité la commune pour la réfection de la statue et de la fontaine Claude Bernard. Il n'existe que 3 statues de Claude Bernard en France. Le devis s'élève à 30 451€. Une subvention à hauteur de 50% sera demandée à la Communauté d'Agglomération . Prévoir les inscriptions au budget 2024
- les lampes du chœur de l'Eglise étaient hors service depuis un certain temps, la commune a procédé à leur remplacement par des ampoules LED. Il est décidé que la commune procédera en 2024 au remplacement de toutes les ampoules de l'église (une quarantaine) par des ampoules LED.
- à partir de fin février, la communauté d'Agglomération procédera au début de la distribution de composteurs individuels aux habitants du territoire. Ils seront vendus au prix préférentiel de 20€.

- information au titre des compétences déléguées par le conseil municipal : Mme le maire a signé un marché de travaux d'un montant de 5208€ HT le 24 janvier 2024 , pour la reprise de 7 concessions non renouvelées dans le cimetière communal.
- une groupe de travail s'est constitué au sein de la paroisse à des fins de produire un dépliant visant à recenser et mettre en valeur le patrimoine religieux local. (Dominique Peiron, Yvette Mathon, Bernadette Micollier, Michèle Roubaud) .Il sollicite la commune pour désigner un élu pour siéger dans ce groupe de travail. Mme Chérasse se porte volontaire.
- Le projet rénovation- extension de la salle des fêtes ayant été mis en standby, il est proposé au conseil municipal de lancer dans l'année 2024 au moins la rénovation de la cuisine : il s'agirait de refaire la peinture (murs et plafonds) et de changer les équipements pour un budget global d'environ 20 000€. Est proposée l'acquisition de deux armoires positives en remplacement des réfrigérateurs existants, d'un lave-verres et d'un four de remise en température qui complètera le fourneau actuel. Un aménagement sous évier sera aussi étudié, ainsi que ceux nécessaires au stockage des balais et du matériel de ménage. Le conseil municipal valide ce projet. Mme Thomas demande si la commission bâtiment sera associée au choix des couleurs, M. Matray indique qu'il faudra profiter de l'occasion pour vérifier l'état des portes de la cuisine, notamment celle qui donne sur l'extérieur, M. Casati s'interroge sur la nécessité de garder la hauteur de plafond actuel... La commission bâtiment sera réunie prochainement pour étudier les devis.
- les travaux de préparation du budget 2024 sont en cours , la commission finances devra se réunir prochainement.
- suite à la réunion de travail de la commune sur les OAP dans le futur PLUih, toutes les remarques ont été remontées à la communauté d'Agglomération qui reviendra prochainement vers la commune avec des propositions.
- Madame le Maire présente aussi à l'assemblée le patrimoine bâti et végétal qui a été recensé sur la commune et qu'il sera proposé de repérer dans le PLUih comme étant à protéger.
- Eric Casati indique qu'il a commencé à mettre à jour l'adressage de la commune sur la Base Adresse Nationale (obligatoire pour toutes les communes)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close par le président à 21h25

La secrétaire de séance,
Colette Chérasse

Le Maire,
Nathalie Pétrozzi-Bédanian,

